Nº 51-004-X au catalogue

Aviation

Aviation civile, statistiques d'exploitation et financières annuelles, transporteurs aériens canadiens, niveaux I à III



2010

Faits saillants

- En 2010, les transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III ont déclaré 58,9 millions de passagers embarqués, en hausse de 7,0 % par rapport à 2009. Le secteur intérieur s'est accru de 2,6 % en 2010 pour s'établir à 33,1 millions de passagers, alors que le secteur international (y compris entre le Canada et les États-Unis) a progressé de 13,4 % pour s'établir à 25,8 millions de passagers. Le nombre de passagers des vols réguliers a atteint 53,5 millions et celui des vols d'affrètement, 5,4 millions. En termes de passagers-kilomètres parcourus, ces transporteurs ont réalisé 136,0 milliards de passagers-kilomètres sur leurs liaisons régulières et leurs services d'affrètement en 2010, en hausse de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Le secteur international (+15,3 %) a progressé à un rythme beaucoup plus rapide que le secteur intérieur (+2,7 %)
- Après avoir enregistré un revenu net de 220,3 millions de dollars en 2009, les transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III ont enregistré un revenu net de 445,5 millions de dollars en 2010. En 2010, les recettes d'exploitation totales générées par les transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III se sont chiffrées à 17,4 milliards de dollars, en hausse de 12,7 % (ou +2,0 milliards de dollars) par rapport à 2009, retournant au niveau de 2008. Les dépenses d'exploitation totales ont augmenté pour s'établir à 16,5 milliards de dollars en 2010, en hausse de 8,2 % (ou +1,3 milliard de dollars) par rapport à l'année précédente.
- En 2010, 95,2 cents de chaque dollar de recettes d'exploitation ont servi à couvrir les dépenses d'exploitation. Les dépenses engagées au titre de l'exploitation des aéronefs ont absorbé la plus grosse part de chaque dollar de recettes d'exploitation, soit 51,0 cents, suivies par les dépenses relatives aux services généraux et à l'administration (31,9 cents) et à l'entretien (10,7 cents).
- Le total de l'actif des transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III a atteint 16,9 milliards de dollars en 2010, en hausse de 8,7 % par rapport à 2009.
- Les coefficients de rentabilité tels que la marge bénéficiaire, le rendement des investissements et le rendement de l'actif témoignent de la capacité bénéficiaire de l'industrie de l'aviation. En 2010, la marge bénéficiaire s'élevait à 2,6 % comparativement à 1,4 % en 2009. Cela indique que chaque dollar de service vendu, en 2010, a généré 2,6 cents de bénéfices pour les transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III. La faible croissance des bénéfices en 2010 par rapport à 2009 traduit le gain dans les recettes d'exploitation, lequel a annulé la hausse dans les dépenses d'exploitation (exploitation des aéronefs coût du carburant et salaires et traitements et services généraux et administration) et la baisse dans les revenus nets divers hors exploitation. Le rendement



de l'actif et le rendement des investissements témoignent également de l'accroissement de la rentabilité au sein de l'industrie de l'aviation en 2010. Le taux de rendement de l'actif est passé de 1,4 % en 2009 à 2,6 % en 2010, tandis que le taux de rendement de l'investissement est passé de 4,3 % en 2009 à 5,3 % en 2010.

- Le nombre total de personnes travaillant dans l'industrie de l'aviation a progressé de 25,3 % pour s'établir à 53 679, alors que le total des salaires et traitements s'est accru de 17,8 % pour atteindre 3,2 milliards de dollars. En 2010, les salaires et traitements représentaient 19,2 % de leurs dépenses d'exploitation, en hausse par rapport à 17,7 % en 2009.
- Les transporteurs aériens canadiens de niveaux I à III ont consommé 6,1 milliards de litres de carburant (carburant à turbine et essence) en 2010 et ils ont dépensé 4,3 milliards de dollars pour s'approvisionner en carburant.
 En 2010, les dépenses en carburant figuraient pour 25,8 % des dépenses d'exploitation, en hausse par rapport à 23,0 % en 2009.

Tableaux statistiques

Tableau 1 Statistiques d'exploitation, 2009 et 2010

	Niveaux I et II		Niveau III			Niveaux I à III			
	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
	millio	ers	pourcentage	millier	s	pourcentage	millie	ers	pourcentage
Tous les services									
Nombre de transporteurs inclus 1	22	28	27,3	90	74	-17,8	112	102	-8,9
Passagers	52 852	57 461	8,7	2 156	1 424	-34,0	55 008	58 885	7,0
Marchandises transportées									
(kilogrammes)	574 612	712 620	24,0	96 723	92 602	-4,3	671 335	805 221	19,9
Passagers-kilomètres	121 450 364	134 994 809	11,2	1 232 507	1 048 415	-14,9	122 682 870	136 043 225	10,9
Passagers, tonnes-kilomètres	12 145 036	13 499 481	11,2	123 251	104 842	-14,9	12 268 287	13 604 322	10,9
Marchandises, tonnes-kilomètres	1 583 890	2 049 253	29,4	44 217	40 648	-8,1	1 628 107	2 089 901	28,4
Total des tonnes-kilomètres	13 728 926	15 548 734	13,3	167 468	145 490	-13,1	13 896 394	15 694 223	12,9
Heures de vol	1 968	2 193	11,4	528	394	-25,4	2 496	2 586	3,6
Services réguliers									
Passagers	49 192	53 117	8,0	947	363	-61,7	50 139	53 480	6,7
Marchandises transportées			-,-	*		,-			-,.
(kilogrammes)	294 030	384 105	30,6	27 103	15 603	-42.4	321 133	399 708	24,5
Passagers-kilomètres	111 911 136	122 894 872	9,8	454 426	141 886	-68.8	112 365 562	123 036 758	9,5
Passagers, tonnes-kilomètres	11 191 114	12 289 487	9,8	45 443	14 189	-68.8	11 236 556	12 303 676	9,5
Marchandises, tonnes-kilomètres	1 252 894	1 666 401	33,0	13 082	5 901	-54,9	1 265 976	1 672 302	32,1
Total des tonnes-kilomètres	12 444 008	13 955 888	12,1	58 525	20 090	-65,7	12 502 532	13 975 978	11,8
Heures de vol	1 784	1 953	9,5	145	65	-55,3	1 929	2 018	4,6
Services d'affrètement									
Passagers	3 660	4 345	18,7	1 209	1 061	-12,2	4 870	5 406	11,0
Marchandises transportées	3 000	4 343	10,7	1 209	1 001	-12,2	4 070	3 400	11,0
(kilogrammes)	280 582	328 514	17.1	69 620	76 999	10.6	350 202	405 513	15,8
Passagers-kilomètres	9 539 227	12 099 937	26,8	778 081	906 530	16.5	10 317 308	13 006 467	26.1
Passagers, tonnes-kilomètres	953 923	1 209 994	26,8	77 808	90 653	16,5	1 031 731	1 300 647	26,1
Marchandises, tonnes-kilomètres	330 996	382 852	20,6 15.7	31 135	34 747	11.6	362 131	417 599	15,3
Total des tonnes-kilomètres	1 284 919	1 592 846	24,0	108 943	125 400	15,1	1 393 862	1 718 246	23,3
Heures de vol	1 204 919	240	30,2	383	329	-14,1	567	569	23,3
ricules de voi	104	240	30,2	303	329	-14,1	367	369	0,3

^{1.} Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Note(s): Transporteurs aériens de niveau I (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté au moins 1 million de passagers payants ou au moins 200 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret. Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précèdé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteur aérien de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau III (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles d'au moins 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau III (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau I ni un transporteur aérien de niveau II; (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes d'au moins 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Tableau 2
Certaines statistiques d'exploitation, par secteur, 2010

	Intérieur		International	
	2010	Variation de 2009 à 2010	2010	Variation de 2009 à 2010
	milliers	pourcentage	milliers	pourcentage
Tous les services Passagers Passagers-kilomètres	33 136 43 855 369	2,6 2,7	25 750 92 187 855	13,4 15,3

Tableau 3 État des recettes, 2009 et 2010¹

	ı	Niveaux I et	II		Niveau III		Niveaux I à III		
	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
_	milliers de	e dollars	pourcentage	milliers de	dollars	pourcentage	milliers de	e dollars	pourcentage
Recettes d'exploitation									
Services réguliers	12 260 892		16,1	356 408	156 677	-56,0		14 395 638	14,1
Passagers	11 714 270		15,3	280 207	136 559	-51,3		13 646 124	13,8
Marchandises	546 622	729 396	33,4	76 200	20 118	-73,6	622 822	749 514	20,3
Services d'affrètement	1 258 092	1 424 866	13,3	720 273	715 664	-0,6	1 978 365	2 140 530	8,2
Passagers	949 807	1 104 595	16,3	618 416	626 898	1,4	1 568 223	1 731 492	10,4
Marchandises	308 286	320 272	3,9	101 857	88 767	-12,9	410 143	409 038	-0,3
Autres services aériens	0	7 240		24 041	23 641	-1,7	24 041	30 881	28,5
Subventions d'exploitation Recettes accessoires liées au	0	0		0	0		0	0	•••
transport aérien, nettes	620 172	681 884	10,0	158 815	110 715	-30,3	778 988	792 599	1,7
Total des recettes d'exploitation	14 139 157	16 352 952	15,7	1 259 536	1 006 698	-20,1	15 398 693	17 359 649	12,7
Dépenses d'exploitation Frais d'entretien, biens et									
équipement au sol	91 073	92 346	1.4	39 701	38 602	-2.8	130 774	130 948	0,1
Exploitation des aéronefs	7 143 086	7 877 984	10,3	655 270	554 544	-15.4	7 798 356	8 432 528	8,1
Frais d'entretien, équipement de vol	1 564 644	1 607 512	2,7	243 049	167 938	-30,9	1 807 692	1 775 450	-1,8
Services généraux et administration	4 454 236	5 124 876	2,7 15.1	192 361	144 970	-24.6	4 646 596	5 269 846	13,4
Dépréciation	823 249	855 316	3,9	64 490	63 082	-24,0 -2.2	887 739	918 398	3,5
Total des dépenses d'exploitation	14 076 287		10,5	1 194 871	969 136	-2,2 -18,9	15 271 157		8,2
·			,		37 562	•			•
Revenu (perte) d'exploitation	62 870	794 918		64 666	37 562	-41,9	127 536	832 480	552,7
Revenus (dépenses) hors exploitation									
Gains (pertes) de capital, nets	-94 676	-15 795	-83,3	3 447	4 945	43,5	-91 228	-10 850	-88,1
Revenus d'intérêts et d'escomptes	16 612	32 070	93,0	538	14 427		17 150	46 497	171,1
Intérêts versés Revenus (dépenses) divers hors	423 108	429 786	1,6	19 728	18 215	-7,7	442 836	448 001	1,2
exploitation, nets Total des revenus (dépenses) hors	640 341	82 510	-87,1	12 519	-14 922		652 860	67 588	-89,6
exploitation, nets	139 170	-331 002		-3 224	-13 765	326,9	135 946	-344 767	
Revenu (perte) avant déductions									
de l'impôt	202 040	463 916	129,6	61 441	23 797	-61,3	263 482	487 713	85,1
Provision pour l'impôt sur le revenu	00.040	22.004	20.4	14.054	8 278	44.0	40.400	40.040	0.4
(remboursement d'impôt)	28 216	33 964	20,4	14 951		-44,6	43 168	42 243	-2,1
Revenu (perte) net	173 824	429 952	147,3	46 490	15 519	-66,6	220 314	445 470	102,2

En 2010, les transporteurs aériens canadiens de niveau IV ont enregistré des recettes de 1,1 milliard de dollars, en hausse par rapport aux 888,4 millions de dollars enregistrés en 2009. En 2010, les recettes pour les hélicoptères et pour les aéronefs à voilure fixe ont totalisé 831,1 millions de dollars et 239,9 millions de dollars, respectivement.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret. Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteur aérien de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau III (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles d'au moins 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau III (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau I ni un transporteur aérien de niveau II; (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes d'au moins 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau IV (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles de moins de 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau IV (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau II, ni un transporteur aérien de niveau III; (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes de moins de 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Tableau 4 Bilan, 2009 et 2010

	1	Niveaux I et I	I		Niveau III		Niveaux I à III		
	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
_	milliers de	dollars	pourcentage	milliers de	dollars	pourcentage	milliers de	e dollars	pourcentage
Actif									
Actif à court terme	3 428 438	5 253 383	53,2	382 016	291 219	-23,8	3 810 454	5 544 602	45,5
Placements et fonds spéciaux	2 636 533 11 272 101	1 709 819 11 734 701	 4.1	61 957 998 607	37 649 832 328	-16.7	2 698 491 12 270 707	1 747 468 12 567 029	2.4
Biens et équipement d'exploitation Moins : amortissement accumulé	2 956 215	3 787 032	28,1	379 859	312 856	-10,7	3 336 074	4 099 888	22,9
Biens et équipement hors	2 930 213	3 707 032	20, 1	319 039	312 030	-17,0	3 330 074	4 099 000	22,9
exploitation	183 828	153 557	-16.5	46 333	54 315	17.2	230 161	207 872	-9.7
Moins : amortissement accumulé	101 328	109 529	8,1	21 862	25 259	15.5	123 190	134 788	9,4
Frais reportés ²	X	1 067 248	X	x	7 276	X	X	1 074 524	X
Total de l'actif	14 463 356	16 022 147	10,8	1 087 192	884 672	-18,6	15 550 548	16 906 819	8,7
Passif et capital									
Passif à court terme	4 123 749	4 266 017	3,4	275 859	204 083	-26,0	4 399 608	4 470 100	1,6
Avances de compagnies associées			-,			-,-			,-
et/ou d'actionnaires	147 351	134 595	-8,7	95 675	122 599	28,1	243 026	257 194	5,8
Dette et autres éléments de passif									
à long terme	5 297 813	5 377 438	1,5	237 045	212 915	-10,2	5 534 858	5 590 353	1,0
Obligations à long terme en									
vertu d'un contrat de									
location-acquisition	1 165 715	983 644	-15,6	5 901	11 700	98,3	1 171 615	995 344	-15,0
Impôts sur le revenu reportés	412 676	469 203	13,7	48 245	37 504	-22,3	460 921	506 707	9,9
Autres crédits reportés ³ Provisions pour révisions majeures	77 396	80 774	X 4,4	x 28 651	x 19 418	-32,2	x 106 047	x 100 192	x -5,5
Autres provisions 4	77 396 X	80 774 X	4,4 X	28 00 1 X	19 4 18 X	-32,2 X	106 047 X	100 192 X	-5,5 X
Total du passif		11 311 670	8,0	691 37Ĝ	608 220	-12,0	11 916 077		0,0
•	11 224 700	11 311 070	0,0	031 370	000 220	-12,0	11 310 077	11 313 030	0,0
Avoir des actionnaires									
(transporteurs constitués en									
société)	22	26	10.0	90	74	17.0	112	100	-10.7
Nombre de transporteurs inclus ¹ Capital-actions	3 176 329	4 147 686	18,2 30,6	241 574	170 675	-17,8 -29,3	3 417 903	4 318 361	26,3
Autre capital versé ⁵	3 176 329 X	4 147 000 X	30,6 X	241 574 X	170 073 X	-29,3 X	3 417 903 X	4 3 10 30 1 X	20,3 X
Bénéfices non répartis	210 569	570 246	170.8	155 113	101 887	-34,3	365 682	672 133	83.8
Réserves	-148 242	-7 455	-95,0	-871	3 890	01,0	-149 113	-3 565	-97,6
Total de l'avoir des actionnaires	3 238 656	4 710 477	45,4	395 816	276 452	-30,2	3 634 472	4 986 929	37,2
Total du passif et du capital	14 463 356	16 022 147	10,8	1 087 192	884 672	-18,6	15 550 548	16 906 819	8,7

^{1.} Chiffres exprimés en entier, non en milliers.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteur aérien de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau III (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles d'au moins 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau III (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau II (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes d'au moins 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

^{2.} Pour des raisons de confidentialité, en 2009, les « frais reportés » sont inclus avec les « placements et fonds spéciaux ».

^{3.} Pour des raisons de confidentialité, les « autres crédits reportés » sont inclus avec les « obligations à long terme en vertu d'un contrat de location-acquisition ».

^{1.} Pour des raisons de confidentialité, les « autres provisions » sont incluses avec les « provisions pour révisions majeures ».

^{5.} Pour des raisons de confidentialité, « autre capital versé » est inclus avec le « capital-actions ».

Tableau 5 Indicateurs de performance financière, 2008 à 2010

	Niveaux I et II		Ni	veau III		Niveaux I à III			
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
					ratio				
Ratios de liquidité									
Ratio du fonds de roulement ¹	0,682	0,831	1,231	1,152	1,385	1,427	0,708	0,866	1,240
Ratio de la structure financière 2	0,395	0,367	0,377	0,443	0,399	0,336	0,398	0,369	0,375
Ratios de solvabilité									
Ratio d'endettement ³	0,851	0,776	0,706	0,696	0,636	0,688	0,841	0,766	0,705
Ratio « dette - avoir des actionnaires » (de levier) ⁴	5,713	3,466	2,401	2,284	1,747	2,200	5,307	3,279	2,390
Ratios de rentabilité									
Ratio d'exploitation ⁵	0,968	0,996	0,951	0,940	0,949	0,963	0,966	0,992	0,952
Marge bénéficiaire 6	-0,045	0,012	0,026	0,038	0,037	0,015	-0,039	0,014	0,026
Rendement de l'actif 7	-0,048	0,012	0,027	0,048	0,043	0,018	-0,042	0,014	0,026
Rendement des investissements 8	-0,023	0,041	0,054	0,067	0,061	0,038	-0,018	0,043	0,053

- 1. Ratio du fonds de roulement = Actif à court terme divisé par le passif à court terme.
- 2. Ratio de la structure financière = Passif à court terme divisé par le total du passif.
- 3. Ratio d'endettement = Total du passif divisé par le total de l'actif.
- 4. Ratio « dette avoir des actionnaires » (de levier) = Total du passif divisé par l'avoir des actionnaires.
- 5. Ratio d'exploitation = Dépenses d'exploitation divisées par les recettes d'exploitation.
- 6. Marge bénéficiaire = Revenu net divisé par les recettes d'exploitation.
- 7. Rendement de l'actif = Revenu net divisé par le total de l'actif.
- 8. Rendement des investissements = Somme du revenu net et des intérêts débiteurs divisée par le total de l'actif.

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteur aérien de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau III (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles d'au moins 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau III (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau I ni un transporteur aérien de niveau II; (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes d'au moins 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Tableau 6
Effectifs et consommation de carburant, 2009 et 2010

	Niveaux I et II			Niveau III			Niveaux I à III		
	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
			pourcentage			pourcentage			pourcentage
Nombre moyen d'employés, salaires et traitements pavés									
Pilotes et copilotes (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	7 194 835 263	8 055 908 477	12,0 8,8	2 318 128 653	1 963 107 025	-15,3 -16,8	9 512 963 916	10 018 1 015 502	5,3 5,4
Autre personnel naviguant (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	10 453 458 720	11 678 514 705	11,7 12,2	450 17 674	349 16 983	-22,4 -3,9	10 903 476 395	12 027 531 688	10,3 11,6
Gestion et administration générales (nombre)	1 967	2 452	24,7	1 134	969	-14,6	3 101	3 421	10,3
Salaires et traitements ('000\$)	171 114	202 004	18,1	64 676	53 014	-18,0	235 790	255 018	8,2
Main-d'oeuvre d'entretien (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	5 545 342 068	11 082 589 752	99,9 72,4	1 383 82 801	1 068 66 870	-22,8 -19,2	6 928 424 869	12 150 656 621	75,4 54,5
Service courant des aéronefs et du trafic (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	4 572 214 503	9 604 367 427	110,1 71,3	1 079 29 765	383 13 655	-64,5 -54,1	5 651 244 268	9 987 381 082	76,7 56,0
Autre personnel (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	6 221 334 657	5 897 330 792	-5,2 -1,2	526 17 330	179 6 914	-66,0 -60,1	6 747 351 987	6 076 337 707	-9,9 -4,1
Nombre total moyen d'employés (nombre) Salaires et traitements ('000\$)	35 952 2 356 326	48 768 2 913 157	35,6 23,6	6 890 340 899	4 911 264 461	-28,7 -22,4	42 842 2 697 225	53 679 3 177 618	25,3 17,8
Consommation de carburant et d'huile									
Carburant à turbine ('000 litres) Coût ('000\$)	5 354 758 3 298 144	5 900 913 4 081 896	10,2 23,8	206 273 196 564	157 047 157 754	-23,9 -19,7	5 561 030 3 494 709	6 057 960 4 239 650	8,9 21,3
Essence ('000 litres) Coût ('000\$)	990 971	1 820 2 199	83,8 126,6	15 639 18 080	13 011 15 622	-16,8 -13,6	16 629 19 051	14 831 17 821	-10,8 -6,5
Huile à turbine ('000 litres) Coût ('000\$)			 						
Huile moteur à piston ('000 litres) Coût ('000\$)	0	0		21 104	14 75	-33,8 -28,1	21 104	14 75	-33,8 -28,1

Transporteurs aériens de niveau I (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté au moins 2 millions de passagers payants ou au moins 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau II (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 1 million de passagers payants; (b) au moins 30 000 tonnes de fret, mais moins de 200 000 tonnes de fret.

Transporteur aérien de niveau II (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, a transporté, selon le cas : (a) au moins 100 000 passagers payants, mais moins de 2 millions de passagers payants; (b) au moins 50 000 tonnes de fret, mais moins de 400 000 tonnes de fret.

Transporteurs aériens de niveau III (2009). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui, au cours de chacune des deux années civiles ayant précédé l'année de déclaration, a tiré des recettes brutes annuelles d'au moins 1 million de dollars des services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Transporteurs aériens de niveau III (2010). Ce niveau désigne tout transporteur aérien canadien qui : (a) d'une part, n'est ni un transporteur aérien de niveau I ni un transporteur aérien de niveau II; (b) d'autre part, a réalisé, au cours de l'année civile qui précède l'année durant laquelle les renseignements sont fournis, des recettes brutes d'au moins 2 millions de dollars pour la fourniture de services aériens pour lesquels il est titulaire d'un permis.

Tableau 7 Salaires et traitements payés, par secteur, par province et territoire, 2009 et 2010

	2009	2010	Variation de 2009 à 2010
_	milliers de dollars	S	pourcentage
Intérieur			
Terre-Neuve-et-Labrador	21 941	22 461	2,4
Île-du-Prince-Édouard	561	857	52,9
Nouvelle-Écosse	84 048	95 328	13,4
Nouveau-Brunswick	20 799	24 728	18,9
Québec	466 140	548 704	17,7
Ontario	898 045	1 140 705	27,0 6,2
Manitoba	107 131	113 801	6,2
Saskatchewan	25 247	30 139	19,4 9,8
Alberta	559 857	614 786	9,8
Colombie-Britannique	337 203	410 251	21,7
Yukon	10 363	10 353	-0,1
Territoires du Nord-Ouest	53 102	53 823	1,4
Nunavut	24 646	24 309	-1,4
Total intérieur	2 609 081	3 090 246	18,4
International	90 229	116 406	29,0
Total	2 699 310	3 206 652	18,8

Note(s): Le total des salaires et traitements dans ce tableau n'égale pas le total des salaires et traitements présenté dans le tableau précédent car le présent tableau est fondé sur des trimestres calendaires, alors que le tableau précédent peut être fondé sur la fin de l'exercice du transporteur.

Date de parution : Décembre 2011

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- indisponible pour toute période de référence
- indisponible pour une période de référence précise
- n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- р provisoire
- révisé
- confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique
- X E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 51-004-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Périodicité: irrégulière / ISSN 1913-8954

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is also available in English.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2011. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.